

Conseil Municipal 21/10/2020

Jean Roger Durand : Bien, Je pense que l'on peut ouvrir la séance, c'est bon, on débute ? Tout le monde est là d'accord. Bien avant, je dois donc excuser, Monique Fray, qui donne pouvoir à Agnès, Nadia Amrane, qui donne pouvoir à Huguette Anjolras, et Mr Smadja Jean Philippe, qui donne pouvoir à Claudine Fournet.

[1'20] Voila, je voudrais juste euh...bon on va débiter par le problème du huis clos. C'est vrai que là dessus, on informe de façon irrégulière, certes mais par courtoisie, on informe la population qu'on maintient le huis clos en ce moment en raison des conditions sanitaires qui sont graves disons en ce moment. Il y a des cas contacts. Il y a même des problèmes au sein des services de la mairie en ce moment. L'EHPAD, ouais un peu de partout...Donc on est, on est désolé, mais pour le moment euh...déjà que le préfet, Mme le préfet demandent d'éviter tout regroupement, même on savait même pas si on allait tenir le conseil municipal. Bien sûr, on est obligé d'être dans un lieu fermé et on est quand même un certain nombre. Par hyper nombreux mais bon...et que la salle des fêtes permet quand même de rester à distance, et d'essayer de faire au mieux dans ce cadre là. Mais pour que les choses soient conformes, je demande donc le huis clos. Et je demande donc qui le demande ?

Milène Villard : je m'excuse, mais pour préciser un petit peu les choses, on vous a souligné que le huis clos était irrégulier, c'est à dire la convocation n'est pas valable, aucun, aucun décret à ce jour, aucune ordonnance à ce jour ne le permet. Ça datait, euh.. les dispositions suite à l'urgence sanitaire. permettaient ce principe là jusqu'au 30 août, ça n'a pas été de nouveau permis. Et le huis clos en conseil municipal? Il faut bien savoir qu'il doit y avoir un motif qui n'est pas celui de l'urgence sanitaire, mais qui est bien celui de l'ordre public ou motivé sur un point à l'ordre du jour. Vous connaissez comme moi l'article 21 21, alinéa 18 sur le huis clos. Il faut quand même que l'ensemble des conseillers en aient connaissance parce que ce n'est pas recevable.

Jean Roger Durand : D'accord. Donc, vous avez euh...j'veux dire c'est tout à fait intéressant ce que vous dites , mais nous c'est seulement vraiment... Je vous félicite d'abord de vous pencher sur le CGCT c'est très important, mais néanmoins, en ce moment, c'est du bon sens. Si réelement pour pouvoir tenir une réunion dans des conditions où on mette pas la vie des gens en danger, j'crois que ça on est tous d'accord là dessus. Après, j'entend ce que vous dites hein,

Milène Villard : ben non vous ne l'entendez pas !

Jean Roger Durand : Voilà

Milène Villard : vous ne l'entendez pas puisque ici, on a 800 mètres carrés. Le décret qui demande la vigilance sanitaire, c'est 4 mètres carrés par personne. Ici on pourrait accueillir plus de 20 personnes du public. Cela dit, on sait très bien qu'on en a que cinq ou six qui souhaiteraient être présents et on pourrait tout à fait les accueillir dans des bonnes conditions.

Jean Roger Durand : Ecoutez, moi, mon sentiment, c'est que j'étais donc au conseil de surveillance avec Huguette Anjolras à l'hopitale d'Aubenas l'autre soir, la situation elle est très tendue et je crois que bon... j'entends hein ce que vous dites etc...

Milène Villard : l'urgence sanitaire, n'exempt pas les principes démocratiques de notre République, je suis désolée ! c'est deux choses différentes.

Jean Roger Durand : On est d'accord , mais vraiment, c'est un principe de précaution qu'on applique parce que, très sincèrement, ne prenons pas de risques inutiles. je veux dire, tout rentrera dans l'ordre j'espère bientôt. Très sincèrement. Bon après [inaudible..]

Milène Villard : justement les principes de précaution ne sont pas cités dans l'article 21 21 alinéa 18 pour le huis clos, je suis désolée ! Il y est justement spécifié que ça ne peut pas être une mesure de prévention. Donc voilà, il faut qu'elle soit motivée parce qu'il y a un sujet à l'ordre du jour délicat. Ce n'est pas le cas. On a des sujets à l'ordre du jour, classiques, qui ne mettent pas en danger l'ordre public. Donc, voilà, c'est...on pourrait tout à fait accueillir dans des bonnes conditions sanitaires du public : cinq , six personnes, ceux qui le souhaitent être présents.

Huguette Anjolras : moi j'interviens, si vous le permettez. Nous avons reçu du préfet, le 16 octobre, la prolongation de l'urgence sanitaire et sur une des demande de la préfecture. Il est demandé de limiter les rassemblements à six personnes maximum en toute situation.

Milène Villard : non alors, je suis désolée.. !

Huguette Anjolras : Non mais je comprends que vous insistiez sur code des collectivités...

Milène Villard : c'est dans le cadre privé ! il ne faut pas tout mélanger !

Huguette Anjolras :Laissez moi parler si vous permettez, moi qui suis une soignante, qui était à la réunion du conseil de surveillance de l'hôpital, des risques encourus. Il me semble que pour nous qui sommes élus, il est important de protéger notre population. Notre population, on évite qu'elle vienne à des rassemblements dans une salle des fêtes. Voilà, moi, c'est mon, c'est mon point de vue. C'est pour ça que je demande

[inaudible]

Milène Villard : c'est faux !

Huguette Anjolras :Je suis désolée.

Alban Guillemain : Je pense qu'entre Mme Carlu ici présente et votre enregistrement, il sera simple de transmettre aux 5 à 6 personnes qui devaient venir ce soir ! Les informations je pense qu'elles sont déjà là.

Claudine Fournet : Un conseil municipal doit être public.

Alban Guillemain : Je pense qu'on pallie au fait qu'on ne peut pas recevoir du public.

Claudine Fournet : il y avait moyen de pallier au fait, c'est d'organiser une visioconférence avec du public à l'extérieur.

[brouhaha]

Milène Villard : Il faut que ce soit accessible en direct. Notre enregistrement, ce n'est pas le cas. Vous n'êtes pas dans le cadre de l'ordonnance ni de la loi.

Jean Roger Durand : Donc on a voté pour le huis clos, même si vous considérez que la procédure...[brouhaha]

Milène Villard : S'il vous plait ! Nous demandons du coup un vote à bulletin secret s'il vous plait.

Bruno Descombes : et que cette décision soit motivée.

Jean Roger Durand : Elle est motivée par ce qu'on vient de dire !

Bruno Descombes : D'accord !

Jean Roger Durand : C'est notre motivation ...

Huguette Anjolras : Et nous, je ne vois pas pourquoi on va voter à bulletin secret. On a le courage de nos opinions. Donc on peut très bien monter à main levée. Je ne sais pas si mes collègues sont d'accord, mais quel est l'intérêt d'avoir un bulletin secret dans la situation ?

Milène Villard : tout comme les huis clos? Quand une personne le demande, on doit l'appliquer. J'suis désolée.

Huguette Anjolras : Il est obligatoire quand il y a un vote sur une personne, pas pour une raison comme ça..Maintenant, si vous voulez qu'on remplisse des papiers, on peut le faire !

Jean Roger Durand : C'est un peu...voilà bon...Je préfère des discussions sur le fond, sur les projets, sur la commune de Largentière. **Ca c'est, c'est bien hein ce que vous faites, c'est parfait, mais bon, ce serait bien de progresser !**

Claudine Fournet : Oui enfin, quand même je vous rappelle qu'on vous a envoyé un mail à tout le monde mercredi, soulevant ce problème, et qu'a ce jour on a pas eu de réponse. Voilà enfin, on aurait eu a temps la réponse, peut être qu'on aurait pas besoin de cette discussion maintenant. Sauf que comme à chaque fois qu'on pose des questions, on n'a jamais de réponse, ben voilà, on agit comme on peut ! C'est tout.

Jean Roger Durand : C'est bien, dont acte, si vous voulez, on continue le conseil municipal.

Herman Rose Moi je peux vous dire, que si je n'ai pas répondu c'est parce que je n'étais pas d'accord avec votre demande, point !

Bruno Descombes : Mais comment pouvez vous ne pas être d'accord avec la demande ?

Jean Roger Durand : S'il vous plaît, on va pas passer ...

Herman Rose pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure !

Jean Roger Durand : On va pas passer la soirée là dessus, ça vaut pas le coup franchement...

Claudine Fournet : C'est juste une question de légalité !
[brouhaha]

Jean Roger Durand : J'ai entendu ce que vous disiez, y'a pas de souci...non vous marquez favorable ou défavorable.. Voilà pour ceux qui sont défavorables pour marquez juste défavorables, et pour les autres vous marquez favorables, et ça concerne le huis clos, on est d'accord là dessus ?

Claudine Fournet / Milene Villard: Oui

Jean Roger Durand : Ok je vous remercie..
[dépouillement]

Bernard Lacroix **Fais contrôler les bulletins parce qu'encore on va perdre une demi heure parce qu'ils vont contester...**

[10'15]

Claudine Fournet : Pas besoin de faire un procès d'intention quand même ! C'est bon !

Bernard Lacroix Allez y, contrôlez !

Claudine Fournet : mais je vois !

Bernard Lacroix A ouais ? Vous voyez de loin alors !

Huguette Anjolras : donc, défavorable, 1,2,3,4,5. Favorables : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13. Voilà, 13/5.

Jean Roger Durand : Donc on va pouvoir attaquer la séance, je vais vous demander de vous lever. Pour respecter une minute de silence, en hommage à Mr Samuel Patty, qui a été assassiné il y a quelques jours. Je vous demande donc de respecter juste une minute de silence. Je remercie.

[11'45] ...enregistrement coupé...

Milène Villard : pour demander des modifications sur le dernier compte rendu du dernier PV. L'ensemble des conseillers l'a reçu.

Bernard Lacroix Courrier ou mail ?

Milène Villard : courriel. Si je peux vous l'assurer que tout le monde l'a reçu ici présent !

Jean Roger Durand : Ben vous pouvez nous en donner peut-être le contenu, comme ça ça permettra de apprécier.

Milène Villard : De mémoire, il y avait un ajout sur notre prise de parole sur la [?inaudible].., de mémoire également, demande d'ajout sur les délégations. Comme quoi nous avons demandé la délégation de pouvoir. Et sur le huis clos en question diverse. Voilà c'étaient des ajouts et des ajustements.

Jean Roger Durand : on regarde et on reconstruit. J'ai pas eu sous mes yeux ce que vous dites..

Milène Villard : tout le monde l'a reçu ici présent monsieur hein, les 19...

[inaudible]

Jean Roger Durand : Bon, OK, on contrôle, on vérifie hein pour apporter les modifications à ce que vous souhaitez voir apparaître.

Milène Villard : ça fait déjà le quatrième courrier où on demande que nos prises de paroles soient notées. Donc voilà. Dans le compte rendu oui, s'il vous plaît.

Un Homme, qui ? Mais y'a pas les prises de paroles de le compte rendu...

Milène Villard : Si y'a...

Un Homme, qui ? Dans le PV...

Milène Villard : oui dans le PV, il y a une différence justement entre PV, procès verbal et le compte rendu. Et si c'est possible de prendre en compte les paroles, donc de faire un PV, c'est notre demande depuis le début. Ça fait 4 mails qu'on fait en ce sens. Le public doit avoir accès aux prises de paroles. Cela dit, vous pouvez le faire sur un même document, sur un compte rendu. On n'a pas d'objection à cela.

[inaudible]

Jean Roger Durand : ...parce que là oui, vous vous partagez le travail...

Sylvain Copié ? : prenez le PV alors à ce moment là, établissez le PV !

Milène Villard : Ben ça fait déjà plusieurs fois qu'on vous fait part de nos prises de parole, il me semble que vous pouvez les intégrer.

Sylvain Copié ? : Vous l'établissez, comme ça...en plus vous vous avez l'enregistrement..moi je n'ai pas le temps de le taper le PV, j'ai autre chose à faire...

Milène Villard : j'imagine. C'est pour ça qu'on vous a fait part de chaque prise de parole. ça fait déjà quatre conseil municipal qu'on fonctionne comme ça. Séquences.

[brouhaha]

Jean Roger Durand : bon on désigne Agnès si vous en êtes d'accord, pour le compte rendu, et puis on ...

Agnès Maigron : donc je prend en charge le compte rendu et tu prends le PV...

Jean Roger Durand : voilà et vous vous contactez...

Très bien, donc le troisième point à l'ordre du jour. C'est à nouveau les indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux. Par lettre du 27 juillet 2020, la préfecture demande à ce que la délibération relative aux indemni

tés de fonction des élus soit reprise en ajoutant le tableau annexe.

Ce tableau recouvrant les taux et le montant qui restent inchangé à la délibération initiale, donc c'est absolument conforme à ce que l'on avait évoqué, c'est juste un problème de forme.

Sylvain Copié ? : on va appliquer le tableau annexe voilà, qui va reprendre le pourcentage et le montant voilà c'est juste ça. Mais la délibération reste inchangée, c'est juste à la demande de la préfete.

Jean Roger Durand : Je vous interroge là dessus.. y a t il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas...

Claudine Fournet : C'est juste pour dire que nous on aurait pas tout a fait fonctionné comme ça...

Jean Roger Durand : mais on avait délibéré sur les montants déjà

Claudine Fournet : On s'était abstenu l'autre fois aussi..

Jean Roger Durand : bon écoutez ok, abstentions, 4.

FIN DU CONSEIL / QUESTIONS DIVERSES

[1'21'20]

Jean Roger Durand : D'autres questions ?

Claudine Fournet : Oui moi je voulais savoir, où en était la vente d'Oméga Pharma et de la Maison Fargier ?

Jean Roger Durand : Alors pour la maison Fargier, on vous a écouté, hein. C'est à dire qu'on a bloqué la vente...

Claudine Fournet : Mais y'a pas eu un vote.. ?

Jean Roger Durand : Non mais j'veux dire, comme j'veux pas qu'il y ait de malentendu entre nous, euh, j'ai mis sur pause, euh, donc par contre on est obligés, on va devoir faire des travaux à la maison Fargier parce que depuis quelques années elle s'est quand meme beaucoup dégradée...donc je sais que Clément s'en occupe actuellement pour éviter qu'elle se dégrade plus. Mais pour le moment, on travaillera ensemble pour savoir ce qu'on fait. Moi j'ai bien compris que vous étiez opposés, non pas à la vente, mais au prix...

Milène Villard : Alors c'est pas tout à fait ça ! C'est le prix d'achat qui nous a surtout posé question..

Claudine Fournet : En fait ce qui nous a surpris, c'est l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente

Jean Roger Durand : ouais voilà voilà, bon, donc , non moi je veux dire , vous savez, vous devriez être satisfaits, je vous écoute !

Milène Villard : Non parce qu'on est pas opposés à la vente !

Jean Roger Durand : mais si !

Milène Villard : C'est pas..vous vous servez de nos arguments pour bloquer quelque chose qui, ça n'a pas lieu, c'était pas nos arguments de bloquer la vente.

Jean Roger Durand : vos arguments c'est de dire, il faut un prix de vente plus élevé en fait et euh...

3 élus Demain Largentière : Non !

Milène Villard : C'est pas ça !

Huguette Anjolras ?: ce qu'on a acheté était trop cher si on comprend.. ?

[brouhaha]

Bruno Descombes : on sait pas si c'est trop cher

Claudine Fournet : on sait pas si c'est trop cher, mais l'écart entre ...

Huguette Anjolras ?: a c'est ce que vous aviez dit en tout cas..

Bruno Descombes : non non, jamais on a dit que la maison était trop chère

Jean Roger Durand : donc en gros, ...

Bruno Descombes : on a dit que c'était, pardon, on a dit plus exactement que c'était étonnant d'acheter une maison à 115 000 € pour la revendre après 55 000 €. Donc ça n'a rien à voir ni avec le prix de la maison, ni avec à la limite, le prix de la vente. Ce qui est étonnant, c'est l'écart. Qu'on s'aperçoive tout d'un coup que cette maison elle vaut rien, alors qu'on l'a acheté. C'est ça qui m'étonne. Et j'ai bien précisé, qu'il y avait une gestion là dessus qui est un peu particulière.

Jean Roger Durand : elle s'est un peu dégradée hein, on va dire ça comme ça.

Bruno Descombes : oui enfin bon faut pas non plus...

Claudine Fournet : faut surtout pas donner comme argument que c'est à cause de nous que cette vente ne se fait pas.

Bruno Descombes : alors là euh..

Jean Roger Durand : mais je vous ai écouté ! Je veux dire, franchement. Je mets sur pause, et puis on en reparlera ensemble.

Claudine Fournet : pas de problème !

Jean Roger Durand : je peux pas faire mieux !

Thierry Toulouse: Et elle se revend pas à ce prix là.

Jean Roger Durand : voilà, c'est euh...écoutez...

Bruno Descombes : est ce que vous même vous achèteriez une maison 115 000 € que vous revendez 4 ans après à 55 000 ?

Bernard Lacroix: Elle aurait du être vendue à ce prix là à quelqu'un que vous connaissez très bien !

Bruno Descombes : mais quel est le rapport ?

Bernard Lacroix: S'il n'avait pas arrêté la procédure, il l'aurait acheté ce prix là.

Bruno Descombes : mais c'est pas lui qui l'a acheté à 115 000 ..
[brouhaha]

Claudine Fournet : Mais peut importe qui l'achète

Thierry Toulouse :S'il l'avait acheté à ce prix là, ça n'aurait préoccupé personne

Milène Villard : cela dit, si votre argument il est de projeter de faire des travaux, c'est encore plus farfelu d'imaginer acheter une maison 115 000 €, de potentiellement la vendre 50 000 €, mais de faire des travaux pour potentiellement la vendre plus chère ! C'est encore plus absurde

Jean Roger Durand : non, c'est pour arreter la dégradation,

Milène Villard : donc vous allez encore dépenser. De 115 000 € vous allez dépenser encore 15000 ou 20000€ donc on arriverait à 140 000 € et vous projeter de la vendre 50 / 60 000 € ? C'est encore plus absurde.. !

Jean Roger Durand : oui bon d'accord, ok...on en a déjà beaucoup parlé, donc là on a mis sur pause, et puis on verra après et on verra ensemble. Euh, sur omega donc, sur la deuxième question, ben oui on devrait donc signer l'acte ces jours ci, le notaire nous a envoyé la proposition de date. On a encore une ou deux choses à rectifier et après on devrait signer très rapidement l'acte de vente d'oméga, du bâtiment, de la partie restante.

D'autres questions ? Non ? Ben écoutez je vous remercie, passez une bonne fin de soirée, à très bientôt.